Conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

Séance du mardi 23 mai 2023 à 20 h 30

Salle Sarah Bernhardt - Rue Saint-Michel – Sauzon

Procès-verbal de séance

Ce procès-verbal est établi conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et à son décret d'application n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (pris en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, article 78) reprenant entre autres les articles L. 2121-25, L. 2131-1 et R. 2121-10 du CGCT.

Présence

Date de convocation : 17/05/2023

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir
Catherine BARBOTIN	X			
Ronan-Pierre BARRÉ	X			
Thomas BRON	X			
Sébastien CHANCLU			X	Annaïck HUCHET
Guillaume CHATELAIN			X	Catherine BARBOTIN
Martine COLLIN	X			
Réjane CONAN	X			
Tibault GROLLEMUND			X	Martine COLLIN
Jean-Luc GUENNEC	X			
Annaïck HUCHET	X			
Hélène JUGEAU	X			
Ronan JUHEL	X			
Valérie LE BIHAN			X	Hélène JUGEAU
Katia LE PORT	X			
Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU	X			

Yves LOYER	x			
Soizic LUCAS	x			
Catherine MAREC	x			
Aude PORTUGAL		x	x	
Dominique ROUSSELOT	x			
Noémie SOULIER	x			
Marie THUILLIER	x			
Francis VILLADIER		x	x	

Nombre de votants : 21
Nombre de présents : 17

Assistent au Conseil :

- Christine VUILLEMOT-ILLIAQUER, Directrice générale des services, Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
- Maud JANNOT, Responsable des affaires juridiques
- La presse : 1 personne
- Le public : néant

Les sujets sont présentés par Madame la Présidente.

I. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et à son décret d'application n°2021-1311 du 7 octobre 2021, il convient de faire valider le Procès-Verbal du dernier conseil par les membres du conseil communautaire. Le Procès-Verbal en question a été transmis aux conseillers lors de l'envoi des convocations.

Commentaires : néant

Vote :

Vote	
Pour	20
Contre	0
Abstention	1 (Dominique ROUSSELOT)

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Commentaires : Thomas BRON se propose secrétaire de séance.

III. FINANCES

A. Réalisation d'un emprunt à la hauteur de 1,5 million d'euros

Les travaux de restructuration du complexe sportif du Gouerc'h représentent une dépense de 9 295 399€ TTC, et ceux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie, 1 084 164€ TTC, soit 10 379 563€ au total.

Bien que subventionnés, il reste à charge 27% pour l'un et 20% pour le second. Le reste à charge pour la Communauté de communes est égal à 2 716 870.53€. L'emprunt de 1,5 million permet de financer ces investissements et de consolider la trésorerie du compte principal qui doit, de plus, aider les budgets annexes à autonomie financière en versant de lourdes avances (budget des déchets / budget de l'assainissement non collectif).

Les conditions de l'emprunt sont les suivantes :

- Taux fixe
- Echéance constante
- Sur 20 ans

La remise des offres a été fixée au vendredi 28 avril 2023.

Quatre offres ont été reçues :

- La Banque des territoires : offre reçue par mail le mercredi 26 avril 2023 à 16h11.
- Le Crédit agricole du Morbihan : offre reçue le vendredi 28 avril 2023 à 9h00.
- La Banque postale : offre reçue le vendredi 28 avril 2023 à 15h38.
- Le CMB : offre reçue le jeudi 27 avril 2023 à 16h58

	La Banque des Territoires	**Le Crédit agricole**	**La Banque postale**	**Le CMB**
Durée de mobilisation	3 à 12 mois max	12mois max	Jusqu'au 28 juin 2023	3 mois max
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux	3,75%	4,58%	4,12%	3,98%
Frais de dossier	900 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

L'offre du CMB est la meilleure. La Banque des territoires proposait un taux à 3.75% mais imposait un gain énergétique de 30% dans la rénovation, gain que nous n'atteignons pas.

Commentaires : La commission Finance s'est prononcée favorablement.
Vote :

Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

B. Subventions aux associations

i. Subvention à l'association « Syndicat d'élevage »

L'association a sollicité le 24 mars 2023, par courrier, une subvention exceptionnelle de **5 000€** pour sauver l'association menacée de péril étant donné sa situation financière. Les communes de Locmaria et de Bangor ont versé chacune 2 000€. La commission de finances, réunie le 17 mai 2023, propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€, d'autant plus qu'un comice agricole aura lieu cette année.

Commentaires : Madame la Présidente indique que cette association est en péril car le nombre d'insémination baisse. La Commune de Le Palais et de Sauzon ne se sont pas encore prononcées sur l'attribution de subvention cette année. Il est d'usage que les années de comices agricoles les communes subventionnent plus fortement l'association. Cette année, le comice aura lieu le 29 juillet.
Votes:

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

ii. Budget annexe des déchets : subvention à l'association « TOMMEO »

L'association a sollicité une subvention exceptionnelle de **3 000€** afin d'acheter 10 000 gobelets réutilisables à disposition des associations qui organisent les gros évènements annuels (LES MYSTERES DE L'OUEST / AMABI / UNTITLED / ANIMONS PALAIS / TOMM EO). La commission de finances, réunie le 5 avril 2023, avait émis l'idée que ce soit la Communauté de communes qui passe commande et mette les gobelets à disposition de toutes les associations. Depuis, l'agent en charge de la prévention des déchets à la Communauté de communes est en arrêt, et n'a pas pu se saisir de la question. Aussi, et étant donné qu'il faut faire vite parce que les dates des évènements approchent, Madame la Présidente a-t-elle autorisé TOMM EO à commander 10 000 gobelets. Le montant du devis a été réduit de 2 000€ par rapport à l'offre initiale, TOMM EO ayant trouvé un fournisseur moins cher. La Communauté de communes prendra la moitié du coût à sa charge par le versement d'une subvention exceptionnelle égale à 2 025€. La commission de finances, réunie le 17 mai 2023, a émis un avis favorable.

Les gobelets porteront le message suivant :

Commentaires : néant.
Vote :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

IV. PARC INFORMATIQUE - Consultation n°2023B04 : accord-cadre relatif à la fourniture, l'infogérance et la maintenance – Autorisation de signature

Le marché de la fourniture et de la maintenance du parc informatique de la Communauté de communes arrive à échéance le 12 août 2023. Afin de procéder à la sélection d'un prestataire pour le renouvellement de ce marché, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 27 février 2023 pour une remise des offres le 3 avril 2023 à 12 h 00.

Pour cette procédure, la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer est accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en informatique.

Il s'agit d'un accord-cadre, conclu pour une durée de deux ans, reconductible tacitement pour une durée de deux ans, soit quatre ans au total. L'accord-cadre est conclu à prix unitaires.

Les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis le 26 avril 2023 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection des offres. Une seule offre a été reçue, celle de la filiale P44 de la société OCI (groupe SCRIBA/OCI), prestataire actuel de la Communauté de communes, pour un montant estimatif total (sur 4 ans) de 255 904,93€ HT.

La commission d'appel d'offres a décidé de lui attribuer l'accord-cadre. Le conseil communautaire doit autoriser la signature du marché avec la société P44 OCI.

Commentaires : néant.

Vote :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

V. RESSOURCES HUMAINES – Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade

Le Code général de la fonction publique prévoit que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus / promouvables », doit être fixé pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	X	Taux fixé par l'assemblée délibérante (en %)	=	Nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur

Il est proposé de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la Communauté de Communes comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE
Catégorie A	**Catégorie A**	
Filière Administrative	Filière Administrative	
Attaché	Attaché principal	100%
Attaché principal	Directeur territorial	100%
Filière Médico- sociale	Filière Médico- sociale	
Éducateur territorial de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	100%
Catégorie B	**Catégorie B**	
Filière Administrative	Filière Administrative	

Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	100%
Filière Technique	Filière Technique	
Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	100%
Catégorie C	**Catégorie C**	
Filière Administrative	Filière Administrative	
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	100%
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	100%
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Rédacteur territorial	100%
Filière Technique	Filière Technique	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100%
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100%
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de maîtrise	100%

Sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
Le comité social territorial local a émis un avis favorable en séance le 18 avril 2023.
Commentaires : néant
Vote :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

VI. POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'AURAY

A. Désignation d'un représentant

La Communauté de communes est membre du pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Auray (PETR) et a dû désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au sein du comité syndical. Monsieur Jacques POULIQUEN, délégué suppléant de Monsieur Dominique ROUSSELOT, a démissionné le 30 août 2021. Il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant le remplaçant. Madame la Présidente demande aux élus candidats de se manifester. Si le conseil l'autorise à l'unanimité, la désignation du délégué sera faite à main levée. A défaut, elle sera faite au scrutin secret.

Titulaires :

- Thibault GROLLEMUND
- Annaïck HUCHET
- Ronan JUHEL
- Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU
- Dominique ROUSSELOT

Suppléants :

- Catherine BARBOTIN
- Thomas BRON
- Jean-Luc GUENNEC

- Yves LOYER
- ?

Commentaires : néant.
Vote pour la désignation à main levée :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

Commentaires : Hélène JUGEAU se propose.
Vote pour la désignation du délégué suppléant :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

B. Comité de programmation LEADER – désignation de deux titulaires et de deux suppléants

Le Pays d'Auray va porter un nouveau programme européen LEADER sur la période 2023/2027. LEADER signifie "Liaison entre actions de développement de l'économie rurale". Il s'agit d'un programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme. Il s'agit d'encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement.

Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner des représentants, élus, pour siéger au sein d'un comité de programmation, chargé d'auditionner les porteurs de projets et d'attribuer les subventions LEADER. Il se réunit 1 fois par trimestre à Auray (pendant 2 heures).

Le collège public du comité de programmation LEADER est composé ainsi :

- 3 membres titulaires du Pays d'Auray et 3 suppléants
- 2 membres titulaires de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) et 2 suppléants
- 2 membres titulaires de la Communauté de communes de Belle île et 2 suppléants
- 1 membre titulaire du Parc Naturel régional et 1 suppléant

Il convient donc de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au sein du conseil communautaire.

Commentaires : Madame la Présidente demande quels étaient les membres du comité de programmation du LEADER précédent. Madame Christine VUILLEMOT-ILLIAQUER indique que les membres de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer du comité de programmation LEADER était :

Titulaire : Noémie SOULIER	Suppléant : Catherine BARBOTIN

Elle indique que les membres du Pays d'Auray (*qui ne peuvent donc pas être désignés membres titulaires de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer au sein du comité de programmation LEADER*) sont :

Titulaires : • Thibault GROLLEMUND • Annaïck HUCHET • Ronan JUHEL • Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU • Dominique ROUSSELOT	Suppléants : • Catherine BARBOTIN • Thomas BRON • Jean-Luc GUENNEC • Yves LOYER • Hélène JUGEAU (tel que voté au sujet précédent).

A la marge, Madame la Présidente indique que 2 sujets de l'ordre du jour ont été reportés. D'une part, l'un concernant l'adhésion de la Communauté de communes à Morbihan Energies car des précisions sont attendues et, d'autre part, l'autre concernant la gratuité

ou non de la salle Arletty pour une réunion publique qu'organise l'Etat sur les éoliennes flottantes de Bretagne sud. Elle indique que d'ordinaire cette mise à disposition est faite à titre gratuit.

Madame la Présidente propose de désigner au vote à main levée les représentants titulaires puis suppléants au comité de programmation LEADER parmi les conseillers qui se proposent.
Noémie SOULIER se propose membre titulaire.
Vote pour le 1er membre titulaire : Noémie SOULIER

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

Catherine BARBOTIN se propose membre titulaire.
Vote pour le 2nd membre titulaire : Catherine BARBOTIN

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

Commentaires : Dominique ROUSSELOT se propose membre suppléant.
Vote pour le 1er membre suppléant : Dominique ROUSSELOT

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

Commentaires : Martine COLLIN se propose membre suppléant.
Vote pour le 2nd membre suppléant : Martine COLLIN

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. Stratégie de développement économique 2023-2027

A la suite de l'adoption de la FEUILLE DE ROUTE // BELLE-ILE-EN-MER // 2021-2026 par le conseil communautaire et les conseils municipaux des quatre communes de l'île en 2021, la commission « Développement économique » a travaillé sur l'élaboration de la stratégie de développement économique.
Ce document stratégique a été réalisé dans la perspective du renouvellement de la convention de partenariat avec la Région Bretagne portant sur les politiques de développement économique (qui vous sera présentée à la suite de cette délibération).
Il a pour objectif d'offrir de fixer les axes de travail ainsi qu'un guide d'actions pour les années 2023-2027.
S'appuyant sur un diagnostic statistique de l'économie locale mais aussi les échanges qui ont eu lieu avec les socio-professionnels depuis la crise sanitaire de la COVID 19, les élus ont analysé les forces et les faiblesses du territoire et ont dégagé les enjeux auxquels les acteurs économiques sont confrontés.
Il est rappelé que la Communauté de communes agit dans le cadre précis des compétences obligatoires fixées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et des compétences qui lui sont déléguées par les communes.
Le projet qui vous est présenté en annexe de la délibération se décline en 4 axes de travail :

- Axe 1 : Soutenir les projets professionnels et l'emploi à l'année
- Axe 2 : Aménager pour bien vivre à l'année
- Axe 3 : Soutenir les filières agricole et pêche belliloises
- Axe 4 : Soutenir le développement des entreprises insulaires dans un contexte de grands bouleversements

Il contient 15 fiches actions détaillant les interventions de la collectivité en matière de développement économique.
Madame la Présidente propose donc de délibérer pour adopter ce cadre stratégique d'intervention en matière de développement économique pour les années 2023-2027.
Commentaires : Néant.
Vote :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

B. Convention de partenariat Région – EPCI sur les politiques de développement économique 2023 - 2028

En 2014 et en 2015, les lois pour la « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » et pour la « Nouvelle organisation territoriale de la République » ont redéfini la répartition des compétences entre collectivités territoriales, notamment dans le domaine du développement économique.
Ces lois redéfinissent le rôle de chaque collectivité et réaffirment le caractère prescriptif du « Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation ». Elles imposent notamment la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité régionale, cheffe de file en matière de développement économique, et l'établissement de coopération intercommunale.
La convention de partenariat 2017-2021 a été prorogée en octobre 2021 afin de permettre au nouvel exécutif régional d'actualiser sa stratégie de développement économique.
Cette stratégie régionale a été adoptée les 6 et 7 avril 2023 et s'inscrit dans une démarche transversale et unifiée visant à répondre aux enjeux liés au développement économique, aux compétences humaines, à l'orientation et à la formation, à la recherche et à l'enseignement supérieur : la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES). Cette stratégie intègre ainsi le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
Parallèlement, la communauté de communes a travaillé sur sa stratégie de développement économique 2023-2027.

C'est donc sur le fondement de ces deux documents stratégiques que la convention de partenariat a été rédigée.

Cette convention permet :

- D'articuler de manière cohérente les politiques de la Région et de la Communauté de communes dans le domaine du développement économique ;
- D'assurer la complémentarité des dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et de fixer les règles d'intervention de la Région et de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) (article 3 – Dispositifs d'accompagnement des entreprises) ;
- De poursuivre le déploiement d'un Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAE) sur le territoire communautaire (article 4 – Enjeux et renforcement du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises).

L'adoption de cette convention de partenariat permet ainsi d'autoriser le déploiement par la communauté de communes de deux dispositifs d'aide économique aux entreprises : le PASS Commerce et Artisanat et l'aide à l'installation en agriculture.

Ces deux dispositifs ainsi que leurs modalités de mises en œuvre sont décrits dans les annexes de la convention de partenariat (documents qui sont joints à la présente délibération).

Madame La Présidente propose ainsi de délibérer pour :

- Adopter la convention de partenariat entre la région Bretagne et la communauté de communes portant sur les politiques de développement économique pour les années 2023-2028 ;
- Approuver le dispositif « PASS Commerce et Artisanat » et ses modalités de mises en œuvre à partir du 1er juillet 2023 ;
- Approuver le dispositif « Aide à l'installation en agriculture » et ses modalités de mises en œuvre à partir du 1er juillet 2023 ;
- Autoriser la signature de cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Commentaires : Néant.
Vote :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

VIII. ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN

Commentaires : Ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Il nécessite un complément d'information. Il ne fera pas l'objet d'un vote.
Vote : Néant.

IX. SALLE ARLETTY

A. Programmation 2023/2024

Commentaires : Le livret de la programmation annuelle « saison 2023 » a été bien reçu par le public cette année, ce projet sera peut-être reconduit. Le vote concernera l'ensemble de la programmation.

La commission de programmation de la salle Arletty réunie le 17 mai 2023 a donné un avis favorable à la programmation suivante :

Vendredi 29 septembre 2023 à 20h30 – 1 représentation
Compagnie Maboul Distorsion – « WATT ? » - 5 personnes en tournée + Véhicule – Provenance : Nantes (44)
Type : Théâtre Clownesque. Durée : 1h00 - à partir de 5 ans
Tarifs : Plein tarif 10 € / Tarif insulaires 8 € / Tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi et – de 18 ans) 6 €.
Budget prévisionnel :

Achat spectacle + transports jusqu'à Quiberon	2 743,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	2 157,00 €
Total	4 900,00 €

Vendredi 27 et samedi 28 octobre 2023 – 2 représentations
Compagnie O.P.U.S - « La Veillée » - 6 personnes - Provenance : Niort (79) et Dijon (21)
Type : Théâtre de proximité - Veillée joyeuse, poétique, humoristique, décalée et loufoque
Durée : 2h00 - à partir de 8 ans - Jauge : 180 à 220 personnes
Tarifs : Plein tarif 10 € / Tarif insulaires 8 € / Tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi et – de 18 ans) 6 €.
Budget prévisionnel :

Achat spectacle	5 064,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	4 936,00 €
Aide Office Artistique Régional d'Aquitaine (OARA)	-1 500,00 €
Total	8 500,00 €

Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 novembre 2023 - Participation au « Mois du Documentaire » - 3 jours/3 documentaires
En partenariat avec La Bibliothèque du génie, le Cinéma de Le Palais et l'association Les Tempestaires
3 documentaires + intervenants
Tarif : Tarif unique 2€
Budget prévisionnel :

Achat droit de projection	1 000,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	1 500,00 €
Total	2 500,00 €

Entre le jeudi 23 et le dimanche 26 novembre 2023 à 20h30 (2 jours à déterminer) - 2 représentations
Compagnie Pocket Théâtre - « Jean-Pierre, Lui, Moi »
3 ou 4 personnes - Provenance : Jura (39) -
Type : théâtre
Durée : 1h45 - à partir de 12 ans - jauge : 100 personnes
Tarifs : Plein tarif 10 € / Tarif insulaires 8 € / Tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi et – de 18 ans) 6 €.
Budget prévisionnel :

Achat spectacle + transports jusqu'à Quiberon	3 400,00 €

Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	3 500,00 €
Total	6 900,00 €

Commentaires : Madame la Présidente indique que cette représentation traite du sujet du handicap.

Du lundi 4 au dimanche 10 décembre 2023 - Représentations scolaires et représentations tout public

Cosmos Mimesis – Planétarium itinérant

2 personnes - Provenance : Nantes (44) - Jauge planétarium : 25 personnes

Tarif scolaire : gratuit

Tarif représentation tout public : tarif unique à 5€

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle + transports jusqu'à Quiberon	3850,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	750,00 €
Total	4 600,00 €

Commentaires : Madame la Présidente signale que l'association Belle-Ile astronomie [Association astronomique de Belle-Ile (AABI)] sera particulièrement sollicitée pour réaliser des animations pendant le temps d'attente car la jauge est limitée dans le planétarium, il faudra donc occuper les enfants qui attendent.

Mercredi 13 et jeudi 14 Décembre 2023 - Compagnie SoCo - « La Petite Traversée » - Plusieurs représentations sur 2 jours

1 personne + véhicule – Trévon (22)

Spectacle très jeune public de 3 mois à 2 ans et ½ - A la crèche multi-accueil Gribouille à Bangor

Type : Eveil pour les tous petits (de 6 mois à 2 ans et demi)

Durée : 30 min - jauge : 20 personnes dont 12 enfants maximum

Tarif gratuit

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle + transports jusqu'à Quiberon	2 321,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	1 579,00 €
Total	3 900,00 €

Jeudi 22 ou vendredi 23 février 2024 - 1 représentation

Denez Prigent « ILIZ Tour » - accueil de 6 ou 7 personnes + véhicule – Finistère (29)

Type : Concert de musique bretonne

Durée : 1h30

Tarifs : Plein tarif 12 € / Tarif insulaires 10 € / Tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi et – de 18 ans) 8 €.

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle + transports jusqu'à Quiberon	4 747,50 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	3 252,50€
Total	8 000,00 €

Mars 2024 - Festival « Les P'tits Pichons » Temps fort Jeune Public – 3 jours / 4 spectacles / 6 représentations :

Dimanche 10 mars 2024 - Compagnie NGC 25 - « Le Bal à Boby » - Nantes (44) - 1 représentation

Type : spectacle de musique et danse participative sur des airs de Boby Lapointe

Durée : 45min

Tarif unique 5 €

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle + transports jusqu'à Quiberon	2 616,40 €

Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	1 983,60 €
Total	4 600,00 €

Mercredi 13 mars 2024

Compagnie Scopitone - « Cendrillon » et « Le Petit Poucet » - 4 représentations (2x 2 représentation de chaque spectacle)
Type : Théâtre d'objets - à partir de 5 ans
Durée : de 20 à 30 minutes
Proposition de Tarifs : Tarif unique 5 € pour les deux spectacles ou 3 € l'un.
Budget prévisionnel :

Achat Spectacle + transports jusqu'à Quiberon	2 613,66 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	1 246,34 €
Total	3 860,00 €

Samedi 16 mars 2024 – heure à déterminer - 1 représentation

Compagnie Drolatic Industry - « Papic » - Redon (35)

Type : Marionnettes - à partir de 3 ans

Durée : 35 minutes + Possibilité de faire un atelier histoire et découverte de la marionnette avant ou après le spectacle (durée 1h à 1h30)

Tarif unique 5 €

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle + transports jusqu'à Quiberon + ateliers	2 341,68 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	1858,32 €
Total	4 200,00 €

Mars 2024 – Plusieurs courts métrages – Séance scolaires 2 jours – Séance jeune public et Tout Public (ados/adultes) 1 jour

Fête du Court Métrage en partenariat avec Les Tempestaires, La Bibliothèque du génie et le Cinéma de Le Palais

Tarif : Gratuit (Evènement national)

Achat des droits de projection	Gratuit
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	200,00 €
Total	200,00 €

Vendredi 19 avril 2024 - Soirée Musiques du Monde - Pays de l'Est - 1 représentation

Carte Blanche à Philippe Brieghmann - Avec Philippe Brieghmann et 4 autres musiciens et une chanteuse

Type : Concert musiques de l'Est en deux parties

Durée : 2 x 1h30

Tarifs : Plein tarif 10 € / Tarif insulaires 8 € / Tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi et – de 18 ans) 6 €.

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle	3 250,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	1 750,00 €
Total	5 000,00 €

Vendredi 7, samedi 8, et/ou dimanche 9 juin 2024 – 2 représentations (2 spectacles différents)

Compagnie Les Divers Gens - Plumergat (56)
Opus 1 : « Racontez-Moi » & Opus 2 : « Par Instants…Les gens dansent » + Ateliers danse

Type : Danse

Durée : 2 x 45 min

Tarifs Opus 1 : tarif unique à 5€

Tarif Opus 2 : Plein tarif 8 € / Tarif insulaire 6 € / Tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi, – de 18 ans et participants à l'Opus 1) 4 €.

Achat des deux Spectacles + ateliers danse	2 350,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	2 850,00€
Total	5 200,00 €

Partenariat avec l'association Hors-Saison - Sortie de résidences à la Salle Arletty

Hors-Saison #1 : Mardi 12 septembre 2023 : Rachel (Musiques Latines) – Tarif gratuit

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle	0,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	250,00 €
Total	250,00 €

Hors-Saison #2 : Mercredi 20 septembre 2023 : Devon Graves (Folk) – Tarif gratuit

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle	0,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	250,00 €
Total	250,00 €

Hors-Saison #3 : Jeudi 5 octobre 2023 : Ramon Keck & Christine Zurhaussen (Jazz Grunge) – Tarif gratuit

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle	0,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	250,00 €
Total	250,00 €

Hors-Saison #4 : Samedi 14 octobre 2023 : Georges Borowski (Rock) – Tarif gratuit

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle	0,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	350,00 €
Total	350,00 €

Hors-Saison #5 : date et artiste à définir en mai 2024– Tarif gratuit

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle	0,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	300,00 €
Total	300,00 €

Hors-Saison #6 : date et artiste à définir en juin 2024– Tarif gratuit

Budget prévisionnel :

Achat Spectacle	0,00 €
Frais annexes (transport / hébergements / restauration / droits d'auteurs / communication / frais techniques)	300,00 €
Total	300,00 €

Commentaires : Il est proposé de voter pour l'ensemble de la programmation.

Votes :

Vote	
Pour	**20**
Contre	0
Abstention	1 (Dominique ROUSSELOT)

B. Renouvellement de la convention temporaire d'utilisation et de stockage d'un piano

Une convention a été signée le 17 juillet 2018 entre la Communauté de communes et l'association « Festival lyrique international de Belle île en Mer », pour 3 années. Elle est obsolète depuis le 16 juillet 2021.

Pour rappel, l'association a acquis un piano pour le festival lyrique, mais il peut également être loué. Il est stocké dans le hall de la salle Arletty. Il est mis à la disposition de la Communauté de communes pour tous les évènements ayant lieu dans la salle Arletty lorsque la manifestation le justifie. L'association l'entretient et l'accorde.

Une redevance annuelle doit être versée à la Communauté de communes. C'est elle qui encaisse les recettes de location du piano et les reverse à l'association. Dans la convention échue, cette dernière reversait en fin d'année à la Communauté de communes, 25% du produit annuel de la location.

Il est proposé de renouveler cette convention qui donne satisfaction à la Communauté de communes et à l'association pour trois années.

Commentaires : La commission de finances a émis un avis favorable.
Votes :

Vote	
Pour	**20**
Contre	0
Abstention	1 (Dominique ROUSSELOT)

Commentaires : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU demande si la Communauté de communes est assurée pour le piano ? Madame la Présidente le confirme. Marie THUILLIER indique qu'il semble manquer une résidence « insulaire ». Madame La Présidente indique que la date initiale proposée en janvier 2024 ne fonctionnait pas car il convient de geler une période de 3 semaines pour faire les travaux d'entretien de la salle. Dès que les travaux seront planifiés, les dates de la résidence seront fixées.

C. Réunion publique sur les éoliennes flottantes de Bretagne sud : Condition de location

L'Etat organise une réunion publique sur les éolienne flottantes au sud de la Bretagne à la salle Arletty. Etant donné le contexte, la location de la salle doit-elle être accordée à titre gracieux ou payant. Les membres de la commission de finances, réunis ce mercredi 17 mai 2023 à 20 heures, doivent en discuter.

Commentaires : Comme indiqué, ce sujet est reporté.

X. ESPACES NATURELS

A. Maison de sites

i. Maison du littoral : Horaires et tarifs d'entrée 2023

Le conseil communautaire est appelé à valider les mises à jour suivante concernant les horaires et tarifs d'entrée 2023 pour la maison du littoral :

Dates et heures d'ouverture

Période d'ouverture	Date d'ouverture	Jours de fermeture	Type d'ouverture	Horaires
Mi-saison de printemps	Du 10 avril au 30 juin	Lundi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mardi au vendredi 11h00 – 12h30 / 14h30 – 17h30

				Samedi et dimanche 13h30 – 17h30
Haute saison	Du 1er juillet au 31 aout	Aucun	Visite libre	Lundi au vendredi 11h00 – 18h00 Samedi 13h30 – 18h00 Dimanche 11h00 – 12h30 / 14h00 – 18h00
Mi saison d'automne	Du 1er septembre au 30 septembre	Lundi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mardi au vendredi 11h00 – 12h30 / 14h30 – 17h30 Samedi et dimanche 13h30 – 17h30
Arrière-saison d'octobre	Du 1er au 15 octobre	Lundi, mardi, mercredi et dimanche	Visite libre	Jeudi / vendredi et samedi 13h00 – 17h00
Vacances de la Toussaint	Du 16 au 31 octobre	Lundi	Visite libre	Mardi au dimanche 13h00 – 17h00

Tarifs

Tarifs visite de l'espace « Plongez » :

Visite libre de l'espace « Plongez » - Individuelle	
Plein tarif	2,00 €
Tarif famille (2 adultes + 2 enfants de 7 à 12 ans)	6,50 €
Enfant 7/12ans	1,50 €
Gratuité « Plongez » - Individuelle :	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Enfant de moins de 7 ans	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journée du patrimoine	

Tarifs visite 3 sites :

Plein tarif	9,50 €
Tarif famille (2 adultes + 2 enfants de 7 à 12 ans)	30,00 €
Enfant 7/12ans	6,00 €
Gratuité tarifs 3 sites – Individuelle :	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Enfant de moins de 7 ans	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journée du patrimoine	

ii. Grand phare : Horaires et tarifs d'entrée 2023

Le conseil communautaire est appelé à valider les mises à jour suivantes concernant les horaires et tarifs d'entrée 2023 pour le Grand phare :

Dates et heures d'ouverture

Période d'ouverture	Date d'ouverture	Jours de fermeture	Types d'ouverture	Horaires
Février			Visite Co / RDV	
Mi-saison de printemps	Du 10 avril au 30 juin	Lundi et mardi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mercredi au vendredi 11h00 – 13h00 / 14h00 – 18h00 Samedi et dimanche 14h00 – 18h00
Haute saison	Du 1er juillet au 31 aout	Aucun	Visite libre	Dimanche au vendredi 11h00 – 13h00 / 14h00 – 18h00 Samedi 14h00 – 18h00
Mi saison d'automne	Du 1er septembre au 30 septembre	Lundi et mardi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mercredi au vendredi 11h00 – 13h00 / 14h00 – 18h00 Samedi et dimanche 14h00 – 18h00
Arrière-saison d'octobre	Du 1er au 15 octobre	Lundi, mardi, jeudi et dimanche	Visite libre	Mercredi / vendredi et samedi 13h00 – 17h00
Vacances de la Toussaint	Du 16 au 31 octobre	Lundi	Visite libre	Mardi au dimanche 13h00 – 17h00
Vacances de Noël	Du 26 au 31 décembre		Visite Co / RDV	

Tarifs

Tarifs des visites de l'ascension :

Tarifs Visite en Individuel :	
Plein tarif	3,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,50 €
Intempérie	2,00 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

Tarifs Visite commentée :	
Plein tarif	5,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €
Famille (2adultes+2enfants7/12 ans)	13,60 €

Tarifs Visite nocturne :	
Plein tarif	7,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €
Insulaire	3,00 €

Tarifs Visite 3 sites :	
Plein tarif	9,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	6,00 €
Famille (2adultes+2enfants7/12 ans)	30,00 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

iii. Espace Sarah Bernhardt : Horaires et tarifs d'entrée 2023

Le conseil communautaire est appelé à valider les mises à jour suivante concernant les horaires et tarifs d'entrée 2023 pour l'espace Sarah Bernhardt :

<u>Dates et heures d'ouverture</u>

Période d'ouverture	**Date d'ouverture**	**Jours de fermeture**	**Types d'ouverture**	**Horaires**
Mi-saison de printemps	Du 10 avril au 30 juin	Lundi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mardi au vendredi 11h00 – 12h30 / 14h30 – 17h30 Samedi et dimanche 13h30 – 17h30
Haute saison	Du 8 juillet au 31 aout	Aucun	Visite libre	Lundi au vendredi 11h00 – 18h00 Samedi 13h30 – 18h00 Dimanche

				11h00 – 18h00
Mi saison d'automne	Du 1er septembre au 30 septembre	Lundi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mardi au vendredi 11h00 – 12h30 / 14h30 – 17h30 Samedi et dimanche 13h30 – 17h30
Arrière-saison d'octobre	Du 1er au 15 octobre	Lundi, mardi, mercredi et dimanche	Visite libre	Jeudi / vendredi et samedi 13h00 – 17h00
Vacances de la Toussaint	Du 16 au 31 octobre	Lundi	Visite libre	Mardi au dimanche 13h00 – 17h00

Tarifs

Tarifs visite libre Musée + Fort complète :

Tarifs Visite libre en Individuel :	
Plein tarif	6,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Famille (2 adultes et 2 enfants 7/12 ans)	16,00 €
Saisonnier	4,00 €
Tarifs Visite libre en groupe (plus de 15 personnes) :	
Plein tarif	4,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	2,50 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

Tarifs visite libre Fortin complète :

Tarifs Visite libre en Individuel :	
Plein tarif	2,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,00 €
Excursionniste	2,00 €
Visite libre en groupe (plus de 15 personnes) :	
Plein tarif	2,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,00 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	

Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)

Tarifs visite commentée : (mardi et jeudi à 10h)

Visite commentée en Individuel :	
Plein tarif	8,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	4,00 €
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €
Famille (2 adultes et 2 enfants 7/12 ans)	19,20 €
Visite commenté groupe (+ de 15 personnes)	
Plein tarif	4,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,50 €

Tarifs 3 sites :

Visite en Individuel :	
Plein tarif	9,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	6,00 €
Famille (2 adultes et 2 enfants 7/12 ans)	30,00 €
Forfait déplacement :	35,00 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

Tarif nocturne :

Visite en Individuel :	
Plein tarif	7,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Insulaire	3,00 €
Enfant moins de 7 ans	1,00 €

iv. Grand phare : Horaires et tarifs d'entrée 2023

Le conseil communautaire est appelé à valider les mises à jour suivante concernant les horaires et tarifs d'entrée 2023 pour le Grand phare :

<u>Dates et heures d'ouverture</u>

Période d'ouverture	Date d'ouverture	Jours de fermeture	Types d'ouverture	Horaires
Février			Visite Co / RDV	
Mi-saison de printemps	Du 10 avril au 30 juin	Lundi et mardi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mercredi au vendredi 11h00 – 13h00 / 14h00 – 18h00 Samedi et dimanche 14h00 – 18h00
Haute saison	Du 1er juillet au 31 aout	Aucun	Visite libre	Dimanche au vendredi 11h00 – 13h00 / 14h00 – 18h00 Samedi 14h00 – 18h00
Mi saison d'automne	Du 1er septembre au 30 septembre	Lundi et mardi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mercredi au vendredi 11h00 – 13h00 / 14h00 – 18h00 Samedi et dimanche 14h00 – 18h00
Arrière-saison d'octobre	Du 1er au 15 octobre	Lundi, mardi, jeudi et dimanche	Visite libre	Mercredi / vendredi et samedi 13h00 – 17h00
Vacances de la Toussaint	Du 16 au 31 octobre	Lundi	Visite libre	Mardi au dimanche 13h00 – 17h00
Vacances de Noël	Du 26 au 31 décembre		Visite Co / RDV	

Tarifs

Tarifs des visites de l'ascension :

Tarifs Visite en Individuel :	
Plein tarif	3,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,50 €
Intempérie	2,00 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

Tarifs Visite commentée :	
Plein tarif	5,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €

Famille (2adultes+2enfants7/12 ans)	13,60 €

Tarifs Visite nocturne :	
Plein tarif	7,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €
Insulaire	3,00 €

Tarifs Visite 3 sites :	
Plein tarif	9,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	6,00 €
Famille (2adultes+2enfants7/12 ans)	30,00 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

v. Espace Sarah Bernhardt : Horaires et tarifs d'entrée 2023

Le conseil communautaire est appelé à valider les mises à jour suivante concernant les horaires et tarifs d'entrée 2023 pour l'espace Sarah Bernhardt :

Dates et heures d'ouverture

Période d'ouverture	**Date d'ouverture**	**Jours de fermeture**	**Types d'ouverture**	**Horaires**
Mi-saison de printemps	Du 10 avril au 30 juin	Lundi toute la journée Samedi et dimanche matin	Visite libre	Mardi au vendredi 11h00 – 12h30 / 14h30 – 17h30 Samedi et dimanche 13h30 – 17h30
Haute saison	Du 8 juillet au 31 aout	Aucun	Visite libre	Lundi au vendredi 11h00 – 18h00 Samedi 13h30 – 18h00 Dimanche 11h00 – 18h00
Mi saison d'automne	Du 1er septembre au 30 septembre	Lundi toute la journée	Visite libre	Mardi au vendredi

		Samedi et dimanche matin		11h00 – 12h30 / 14h30 – 17h30 Samedi et dimanche 13h30 – 17h30
Arrière-saison d'octobre	Du 1er au 15 octobre	Lundi, mardi, mercredi et dimanche	Visite libre	Jeudi / vendredi et samedi 13h00 – 17h00
Vacances de la Toussaint	Du 16 au 31 octobre	Lundi	Visite libre	Mardi au dimanche 13h00 – 17h00

Tarifs

Tarifs visite libre Musée + Fort complète :

Tarifs Visite libre en Individuel :	
Plein tarif	6,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Famille (2 adultes et 2 enfants 7/12 ans)	16,00 €
Saisonnier	4,00 €
Tarifs Visite libre en groupe (plus de 15 personnes) :	
Plein tarif	4,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	2,50 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

Tarifs visite libre Fortin complète :

Tarifs Visite libre en Individuel :	
Plein tarif	2,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,00 €
Excursionniste	2,00 €
Visite libre en groupe (plus de 15 personnes) :	
Plein tarif	2,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,00 €

Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

Tarifs visite commentée : (mardi et jeudi à 10h)

Visite commentée en Individuel :	
Plein tarif	8,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	4,00 €
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €
Famille (2 adultes et 2 enfants 7/12 ans)	19,20 €
Visite commenté groupe (+ de 15 personnes)	
Plein tarif	4,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	3,50 €

Tarifs 3 sites :

Visite en Individuel :	
Plein tarif	9,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	6,00 €
Famille (2 adultes et 2 enfants 7/12 ans)	30,00 €
Forfait déplacement :	35,00 €
Gratuité hors visite commentée :	
Enfant de moins de 7 ans	
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	

Tarif nocturne :

Visite en Individuel :	
Plein tarif	7,50 €

Enfant (de 7 à 12 ans)	3,00 €
Insulaire	3,00 €
Enfant moins de 7 ans	1,00 €

Commentaires : Les visites en nocturne sont très appréciées par le public.
Vote :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

B. Natura 2000 – Animation 2023 du Document d'Objectif (DOCOB) NATURA 2000 : mission, engagements et plan de financement (Etat – FEADER)

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer est opérateur Natura 2000. Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer reçoit une subvention (Europe FEDER et l'Etat) finançant les moyens humains affectés à l'animation de la mission du DOCument d'OBjectif Natura 2000.
Ces missions seront conduites conformément au « Programme d'activité détaillé » joint à l'appel projet régional « Natura 2000 – Animation ».
L'exercice de ces missions et des actions prévues au programme d'activité sera assuré par :

- Le DGA – Responsable du service espaces Natura 2000
- La chargée de mission Espaces Naturels / Natura 2000
- Le garde du littoral technicien
- Le garde du littoral adjoint

Ainsi, la subvention sollicitée vise à couvrir les frais salariaux de ces postes et ses coûts indirects. Le montant prévisionnel de l'animation du DOCOB 2021 se répartit (à titre indicatif) ainsi :

Synthèse du montant prévisionnel du projet / Postes de dépenses	**Montant supporté en €**
Prestatation de service	0,00 €
Frais professionnels	0,00 €
Frais de formation	0,00 €
Frais de personnel	46 232,60 €
Achats prévisionnels	0,00 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel directement éligibles)	6 934,89 €
TOTAL PROJET	**53 167,49 €**

Plan de financement / Financeurs sollicités	**Montant en €**
Région	14 398,52 €
Union Européenne (FEDER)	31 900,49 €
CCBI (Autofinancement)	6 868,48 €
TOTAL PROJET	**53 167,49 €**

Les dotations pour l'animation du DOCOB 2021 s'élèvent à 53 167,49 €. La dépense totale est portée à 60% par le Fond Européen de Développement Régional, à 27% par l'Etat, et à 13% par la Communauté de communes.

Madame La Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver le projet d'animation 2023 du DOCument d'Objectifs, son budget et son plan de financement,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager la Communauté de Communes de Belle-Île en tant qu'opérateur sur le site Natura 2000 (FR5300032), avec les financements dédiés, et à signer les conventions pour l'exercice portant sur l'animation du DOCOB sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

- D'autoriser la présidente à signer toutes les pièces relatives à la bonne mise en œuvre du présent programme et de ses financements.

Commentaires : néant
Votes :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

XI. **ENFANCE -** Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : tarifs des mini-camps et veillées 2023

L'accueil de loisirs, repris en gestion directe par la CCBI en septembre 2022, fait son premier été avec une nouvelle équipe. L'équipe n'est complète et stable que depuis février 2023. Dans ce contexte, le service « Enfance – Petite enfance – ALSH » proposera deux mini-camps durant l'été, un séjour « Mon premier mini-camps » (dans la mesure du possible) et deux veillées réservées au 9-11 ans, de 18 h 00 à 21 h 30.

Ces activités sont proposées cet été en complément de l'accueil de loisirs ouvert à la journée.

Pour l'été 2023, il est proposé deux mini-camps de 3 jours et 2 nuits au camping des Grands sables. Le premier se déroulera du 18 au 20 juillet, le deuxième du 8 au 10 août 2023. La localisation va permettre de proposer des activités variées dont la baignade, la découverte de la nature environnante et le quotidien du camping. Les mini-camps sont proposés à 16 enfants âgés de 6 à 11 ans et sont encadrés par 3 animateurs (dont un stagiaire BAFA). Les repas du matin et du soir sont préparés par le groupe mini-camps. Le repas du midi est préparé par le restaurant scolaire en liaison chaude ou en repas froid.

La formule « Mon premier mini-camps » a pour objectif de proposer un premier départ de la maison dans un lieu que les enfants connaissent, l'accueil de loisirs. Les enfants pourront s'initier aux plaisirs du camping (installer son campement dans le jardin du centre et vivre un temps de groupe sur des temps d'activités tels que le repas du soir et la nuit) avec les infrastructures adaptées.

La veillée des 9-11 ans a pour objectif de proposer un temps d'activité réservé à cette tranche d'âge. Le groupe des 9-11 ans n'a plus forcément besoin de l'accueil de loisirs comme mode de garde mais plutôt de vivre des moments collectifs avec des activités adaptées à ses préoccupations. Un temps de repas est compris dans ce temps de veillée.

1) Tarif « Mini-camps » :

Pour information, les aides de la CAF versées directement aux familles sont possibles uniquement lorsque les tarifs sont fixes en fonction de leurs revenus. La CCBI propose des tarifs modulés sur quatre tranches de quotient familial (QF) différentes.

Présence	Horaires	Âge	QF de 0 à 559 €	QF de 560 à 949 €	QF de 950 à 1 200 €	QF > 1 200 €	Hors CCBI
Mini-camps	3 jours et 2 nuits Du mardi 9 h au jeudi 17 h	6-11 ans	**53 €**	**79,50 €**	**90,10 €**	**106 €**	**159 €**
			- 50 % (- 53 euros)	- 25 % (- 26,5 euros)	- 15 % (- 15,9 euros)	100 %	+ 50 % (+ 53 euros)

Le tarif hors Communauté de communes est majoré afin de privilégier l'accès de ces mini-camps aux familles belliloises.

2) Tarif « Mon premier mini-camps » :

De 9 h 00 le matin jusqu'à 13 h 30 le lendemain.

Pour les enfants qui restent jusqu'au temps d'accueil du soir (16 h 30), la formule ½ journée sans repas sera facturée en supplément.

Présence	Horaires	Âge	QF de 0 à 559 €	QF de 560 à 949 €	QF de 950 à 1 200 €	QF > 1 200 €	Hors CCBI
« Mon premier mini-camps » 1 nuitée à l'ALSH	9 h 00 – 13 h 30 le lendemain	5-7 ans	**29,80 €**	**31,70 €**	**34,60 €**	**38,90 €**	**47 €**

Détail du montant : 1 journée avec repas + 1 repas soir et 1 repas matin + la nuitée (au même tarif que la journée sans repas) + ½ journée avec repas

3) Tarif « Veillée » : 1 veillée en juillet et 1 veillée en août réservées au 9-11 ans de 18 h 00 à 21 h 30

Présence	Horaires	Âge	QF de 0 à 559 €	QF de 560 à 949 €	QF de 950 à 1 200 €	QF > 1 200 €	Hors CCBI
Veillée ½ journée avec repas	18 h 00 – 21 h 30	9-11 ans	**6,80 €**	**7,70 €**	**8,60 €**	**9,90 €**	**11,00 €**

Détail du montant : 3 h 30 d'animation avec repas au même tarif qu'une ½ journée avec repas

Détail des coûts mini-camps 3 jours et 2 nuits au camping des Grands sables pour 16 enfants	
Logement : Camping des Grands sables	500 €
Intervention	300 €
Repas matin et soir	200 €
Personnel CCBI : (coût d'1 journée ALSH avec repas x 3) = 43,5 x 16	696 €
Coût global du séjour	1 696 €
Coût pour 1 enfant	**106 €**

Commentaires : Madame la Présidente rapporte les précisions de Virginie JUBEAU, responsable du pôle enfance/petite enfance et les rejoint : on voit que sur la tranche des 9-11 ans, les enfants ne sont pas assez grands pour se garder seuls mais ont moins envie d'aller au centre aéré, parce que trop grands pour jouer avec les tout petits. Ils sont plus enclins à rejoindre les mini-camps.

Votes :

Vote	
Pour	**21**
Contre	0
Abstention	0

XII. SUIVI DES ATTRIBUTIONS DE LA PRESIDENTE

Commentaires : néant

XIII. QUESTIONS DIVERSES

A. Remerciements des associations suite subvention du conseil du 11 avril 2023

i. ACT-MEIZAD

« Bonjour, Nous remercions le conseil communautaire pour l'octroi d'une subvention de 2000€ » Sylvie Thienot

ii. Centre permanent d'initiatives pour l'environnement – Maison de la nature de Belle-île-en-Mer

« Madame Annaïk Huchet, Au nom du CPIE et en mon nom personnel, je vous adresse, ainsi qu'au Conseil Communautaire nos plus vifs remerciements pour ces deux subventions de 1268 € et 9399 €. Nous en ferons bon usage selon nos conventions dans un esprit de bonne collaboration. » Bruno SCHIR, Président du CPIE Maison de la Nature

iii. Initiative Pays d'Auray

« Merci beaucoup pour cette information et pour le soutien à notre association Initiative ! » Fabrice Guyot

iv. Entre dans la ronde

« Bonjour à vous, Au nom de toute l'équipe d'Entre dans la ronde nous vous remercions vivement pour cette subvention et l'intérêt porté à notre association. » Alexia Lambert.

v. Association française de Lichénologie (AFL)

« Chère Madame, Je remercie sincèrement la communauté de commune, son président et vous-même de cette très bonne nouvelle. Cela soutien nos efforts de valorisation de la biodiversité et la lichénologie qui en est un élément important. Mr Brien qui est bellilois et qui organise cette sortie en est aussi ravi. Nous ne manquerons pas de signaler ce soutien vis à vis des participants ainsi que vers l'ensemble des adhérents de l'AFL. Bien sincèrement. » Joel Boustie, Président AFL

vi. Valorise

« Madame, Au nom de l'association VALORISE, je tenais à vous remercier pour l'attribution de la subvention 2023. J'ai pris note de la décision du conseil communautaire concernant la demande d'aide financière du futur hangar, point essentiel de la ressourcerie, qui accueillera les filières "Sport et Loisirs", "Jardinage et bricolage" et "Matériaux". Je serai ravie de pouvoir vous accueillir, à votre convenance, sur le site du Chtal pour vous présenter de façon détaillée la globalité du projet et du fonctionnement de la ressourcerie. » Florence Delacampagne, Présidente du Chtal

vii. Du grain au pain et pas que !

« L'association du Grain au Pain tient à vous remercier pour ce soutien financier pour l'année 2023. Il nous est d'ores et déjà un encouragement certain et sera d'une aide précieuse pour poursuivre nos actions. Notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 6 mai prochain (à 16 heures à la salle paroissiale de Locmaria) aura entre autres pour sujet de préciser nos actions futures. » Jacques Marion, Président

Commentaires : M. Patrick LE PELLETIER BOISSEAU demande si la nouvelle présidence du CPIE est récente. Madame la Présidente indique qu'effectivement, cela fait quelques années que l'ancien Président du CPIE voulait passer la main. Mme la Présidente salue l'engagement de Monsieur Georges DELPONT, qui reste administrateur pour accompagner le nouveau Président.

Le secrétaire de séance :

Thomas BRON

La présidente :

Annaïck HUCHET

Prochain conseil : Salle Sarah Bernhardt - Rue Saint-Michel à Sauzon
Mardi 27 juin 2023 à 20 h 30